

LES CONTRÔLES DE LA CAF ET DE PÔLE EMPLOI S'INTENSIFIENT. DÉFENDONS-NOUS !

Depuis le début de l'année 2017, nous avons constaté une recrudescence des contrôles opérés par les services de la CAF. Ces contrôles, souvent par courrier et parfois domiciliaires, visent particulièrement les personnes soupçonnées d'être en couple, les parents isolés, les personnes en colocation... La CAF intensifie ainsi la chasse aux pauvres dans le but de faire des économies sur le dos de ceux-ci, de les pointer du doigt... À l'heure des « Paradise Papers », on ne peut qu'être révolté de cet acharnement contre des personnes vivant au RSA avec moins de 500 euros par mois. Rappelons que le montant du RSA est de 480 euros pour une personne seule (et non 550 comme on le lit un peu partout, cette somme étant attribuée lorsque l'on n'a pas de domicile fixe), de 687 euros pour une personne avec un enfant, et de 819 euros pour un couple avec un enfant (soit 273 euros par personne pour vivre !). Que des politiciens, des responsables des administrations et des syndicats patronaux crient à la fraude est logique, étant donné leur volonté de stigmatiser les plus pauvres et de baisser les budgets, mais c'est totalement dégueulasse ! Comment parvient-on à vivre avec de telles sommes ? On se débrouille, et si parfois on gratte un peu de sous... eh bien tant mieux ! il faut bien survivre. Les attaques en règle contre les RSAistes et, maintenant, les chômeurs sont récurrentes. La future réforme de l'assurance chômage de Macron ira certainement aussi vers des contrôles accrus, des baisses d'indemnités chômage et des conditions pour y accéder plus difficiles à remplir.

Ce processus a déjà commencé avec un service de contrôle Pôle Emploi qui compte 200 agents. Macron veut multiplier ces effectifs par 10. Cela se concrétise par des contrôles de recherche d'emploi : il faut alors justifier du nombre de coups de téléphone qu'on a donnés à des entreprises, du nombre de CV et de lettres de motivation qu'on a envoyés, du nombre d'entretiens d'embauche qu'on a obtenus, des formations inutiles qu'on a faites... Comme si le problème était dans la façon et l'intensité de la recherche d'emploi dans une société en crise économique où le chômage bat des records ! Le problème, ce ne sont pas les fraudeurs ou le manque de motivation, ce sont les licenciements, les fermetures d'entreprises, les profits des capitalistes, la crise de leur système... Pôle Emploi nous dirige de plus en plus vers des formations ou des dispositifs qui lui permettent de faire diminuer artificiellement les chiffres du chômage, et nous impose un contrôle accru sur nos vies.



Le dispositif Activ'emploi, qui est un service externe de Pôle Emploi, c'est-à-dire une entreprise privée, met en place une plateforme internet qui, tout en nous proposant des offres d'emploi déjà visibles sur le site de Pôle Emploi, tout en offrant des formations de base (rédaction de CV...), nous flique surtout en permanence sur nos ordinateurs personnels. Le temps que l'on passe sur son ordinateur, les démarches engagées auprès de potentiels employeurs... sont comptabilisés. En fonction de ce temps, des démarches faites, on « gagne » un certain nombre de points qui, comme dans un jeu vidéo, font avancer une barre de progression... jusqu'à remplir le contrat. C'est totalement ridicule, mais ça nous bouffe la vie et ne sert absolument à rien. D'ailleurs, depuis que ce dispositif a été mis en place, les participants ont retrouvé un emploi dans la même proportion que ceux qui ne l'ont pas fait (voir article du *Canard enchaîné* du 22/11/2017). De plus, la direction de Pôle Emploi sanctionne les agents qui ne forcent pas les chômeurs à suivre ce dispositif, particulièrement en Occitanie.

Plusieurs personnes se sont bien rendu compte de tout cela et ont refusé d'intégrer le dispositif, soit lors de sa présentation, soit lors d'un entretien avec un conseiller. Il semble que, dans plusieurs cas, ces personnes se sont pris un contrôle de Pôle Emploi (ou même de la CAF) à la suite d'un tel refus. Y aurait-il un lien ? La direction de Pôle Emploi n'apprécierait-elle pas que l'on refuse ses dispositifs bidons. Dans tous les cas, il est tout à fait possible de refuser ces formations et dispositifs tant que nous n'avons rien signé. Si nous ne nous sommes pas engagés dans le PPAE (Plan personnalisé d'accès à l'emploi) à suivre un tel dispositif, rien ne nous oblige à le faire. Dès lors, Pôle Emploi ne peut pas couper les indemnités chômage pour cette raison.

Voir Recours-radiation : sujet sur Activ'emploi
(http://www.recours-radiation.fr/observatoire_pole_emploi/to-pic9452-150.html).



Refusons le contrôle de nos vies par la Caf ou Pôle Emploi,

Ne restons pas seuls lors d'un contrôle domiciliaire,

Organisons-nous contre les baisses de revenus orchestrées par l'État !

NOUVELLES PERMANENCES d'exploités énervés : tous les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois de 16 à 18h.
Réunion les 2^{ème} vendredis du mois à 19h (local la Rétive, 42 faubourg d'Auvergne, 30100 Alès).

MAIL : exploitesenerves@riseup.net, SITE : <https://exploitesenerves.noblogs.org/>